ciip Conférence intercantonale instruction publique et culture Suisse romande et Tessin

Secrétariat général de la CIIP (SG-CIIP)

Faubourg de l'Hôpital 68
Case postale 556
2002 Neuchâtel

+41 32 889 69 72
info@ciip.ch
www.ciip.ch

COMMUNIQUÉ DE PRESSE V5

IA et éducation : une approche concertée pour l'espace latin

Date

L'intelligence artificielle (IA) s'invite désormais dans les classes et les lieux de la scolarité obligatoire et des formations postobligatoires. Les cantons membres de la CIIP unissent leurs forces pour accompagner cette évolution de manière coordonnée, au bénéfice des élèves, des étudiantes et étudiants ainsi que du corps enseignant. Cette démarche commune couvre l'ensemble de la scolarité obligatoire et des formations du postobligatoire.

Trois priorités guident cette approche concertée : **former le corps enseignant**, **encadrer les usages** et **développer l'esprit critique** des élèves et des étudiantes et étudiants. Les premières mesures intercantonales ont été mises en œuvre dès la rentrée 2025–2026, en complément des nombreuses initiatives déjà engagées dans les cantons.

L'IA transforme profondément les pratiques éducatives et les manières d'apprendre. Capable de générer du texte, des images ou des réponses complexes, elle bouscule les repères liés à l'apprentissage, à l'autonomie et à la place de l'effort dans la formation. Pour les départements de l'instruction publique, il ne s'agit ni d'interdire ni de céder à la fascination technologique, mais de poser un cadre clair et exigeant, en cohérence avec les missions fondamentales du système éducatif et le déploiement progressif de l'éducation numérique.

Les cantons latins renforcent la formation continue du corps enseignant pour lui permettre d'intégrer ces outils dans leurs pratiques pédagogiques, en identifiant leurs usages pertinents, leurs limites et les conditions éthiques. Des séquences pédagogiques spécifiques sont en développement pour le secondaire I, de même que des guides pratiques destinés corps enseignant de la scolarité obligatoire et postobligatoire sont en cours de finalisation. Ils proposeront des exemples de bons usages, des consignes préventives et des pratiques à éviter. Certaines expérimentations sont déjà en cours, par exemple pour l'aide à la rédaction, la création d'exercices différenciés ou l'analyse d'erreurs récurrentes, toujours sous supervision humaine.

Une veille intercantonale, menée en collaboration avec des scientifiques des hautes écoles romandes et de l'EPFL, permet d'anticiper les évolutions rapides de l'IA et d'accompagner les milieux scolaires dans leur adaptation. Elle sera complétée par des recommandations concertées au niveau intercantonal, portant notamment sur les implications de l'IA pour l'évaluation des travaux certificatifs et la validation des apprentissages au postobligatoire. Ce dispositif s'inscrit dans le respect des cadres légaux cantonaux et vise à garantir la cohérence des pratiques.

L'encadrement des outils d'IA est essentiel. Il s'agit de permettre aux jeunes de vérifier les informations générées, de repérer les biais algorithmiques, de respecter les droits d'auteur, de déclarer les outils utilisés pour leurs travaux et de tirer parti du vaste potentiel de ces technologies. L'IA peut contribuer aux apprentissages et aux travaux personnels de l'élève comme celui de maturité ou de diplôme au secondaire II. Dans ce contexte, son usage doit rester proportionnel et modéré et que son usage demeure raisonné et réfléchi.

Pour accompagner cette démarche, la CIIP met à disposition une série de ressources en ligne, organisées autour de quatre axes : aspects techniques, enjeux sociétaux et éthiques, usages et enjeux éducatifs et cadres légaux et institutionnels.

Ces contenus complètent les recommandations générales pour un usage responsable de l'IA, adoptées par l'Assemblée plénière de la CIIP cette année. Des séquences et guides supplémentaires seront mis à disposition du corps enseignant dès leur validation, en complément des ressources déjà en ligne.

L'usage de l'IA dans la gestion administrative des établissements fera également l'objet d'un suivi, en collaboration étroite avec les services cantonaux et les services préposés à la protection des données, afin de garantir la cohérence des pratiques, la sécurité des données et la protection des informations personnelles et institutionnelles, notamment dans le choix des outils et la définition des périmètres de traitement.

L'IA ne remplacera jamais l'apprentissage ni la relation humaine au cœur de l'enseignement. Elle peut devenir un levier utile pour renforcer la qualité et la différenciation des apprentissages à condition de s'inscrire dans une démarche éducative exigeante, transparente et responsable.

La CIIP réaffirme que les lieux de formation demeurent le cadre où se développent le jugement éclairé, la citoyenneté numérique et la transmission des savoirs. C'est à cette condition que l'innovation technologique servira durablement la réussite de toutes et tous.

Contact : pascale.marro@ciip.ch
Tél : 079 750 21 15

Neuchâtel, le
pma | SG-CIIP